

LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP8 A LA CONVENTION DE BALE: MERCREDI 29 NOVEMBRE 2006

La huitième réunion de la Conférence des Parties (CdP8) à la Convention de Bâle sur le Contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et leur élimination, s'est réunie, le matin, en plénière. La Côte d'Ivoire a présenté un exposé sur l'incident de l'immersion de déchets toxiques du navire *Probo Koala* à Abidjan, et des délégués ont présenté leurs observations concernant l'incident.

L'après-midi, la Grande commission (GC) a poursuivi l'examen des questions techniques et s'est penchée sur les questions juridiques, le comité sur le respect des dispositions, le plan stratégique, le démantèlement des navires, les questions financières, la mobilisation des ressources et le financement durable.

Dans l'après-midi et dans la soirée, le groupe de contact sur le budget s'est réuni et les consultations informelles sur le démantèlement des navires et sur l'Initiative du partenariat relatif aux téléphones portables (IPTP) se sont poursuivies.

PLENIERE

L'INCIDENT DE L'IMMERSION DE DECHETS TOXIQUES EN CÔTE D'IVOIRE: Au sujet de l'incident des déchets toxiques du 19 août 2006 qui a affecté le district d'Abidjan, Safiatou Ba-N'Daw, présidente de Crisis Management, Côte d'Ivoire, a donné un aperçu des effets sanitaire, environnemental et social de l'incident, signalant que plus de 100,000 personnes ont fait l'objet d'une attention médicale, que les eaux et les sols ont été pollués et que des troubles civils ont eu lieu. Elle a également décrit les efforts gouvernementaux de nettoyage, a parlé des aspects juridiques et financiers et a demandé une assistance financière de la part des parties. L'Ouganda, au nom du G-77/CHINE, a exprimé sa solidarité avec la Côte d'Ivoire et, appuyé par l'UE, le KENYA et la LIBYE, a souligné l'importance de la mise en application du principe de pollueur payeur. Il a insisté sur l'importance de la mise en place d'un fonds fiduciaire de secours pour la Côte d'Ivoire et a encouragé les donateurs à apporter leur assistance. L'UE a fait part de son engagement à prévenir la survenue d'incidents similaires à l'avenir. L'OUGANDA a également souligné que l'Amendement relatif à l'interdiction introduit dans la Convention de Bâle est déjà appliqué dans l'UE et, appuyé par le NIGERIA, la GAMBIE, la SUISSE, la TURQUIE, le GHANA, la TANZANIE, la ZAMBIE et BAN, a appelé à une entrée en vigueur rapide de l'Amendement relatif à l'interdiction. Le NIGERIA a souligné la nécessité de prévenir l'immersion des déchets dangereux, problème touchant à la souveraineté nationale. Appuyé par le KENYA, le NICARAGUA et la ZAMBIE, le NIGERIA a appelé à la ratification du Protocole de Bâle sur la responsabilité et la réparation. La GUINEE, appuyée par le GUATEMALA et la TANZANIE, a proposé l'élaboration d'une déclaration de la CdP8 sur la question de la Côte d'Ivoire. Le délégué des PAYS-BAS a présenté une synthèse de son enquête sur l'incident de la Côte d'Ivoire et a fourni des preuves que des activités, y compris des activités de raffinage primitif impliquant du pétrole et de la soude caustique, pourraient avoir eu lieu à bord du navire. Le GHANA a appelé à la réactivation du programme "Dumpwatch" et d'autres systèmes d'alerte précoce. La NOUVELLE ZELANDE, la

CHINE, l'AFRIQUE DU SUD et l'EGYPTE ont encouragé le renforcement de la Convention à travers l'augmentation de ressources. Le BURKINA FASO a expliqué que l'incident a affecté des ressources aquifères partagées par de nombreux pays limitrophes. Le délégué a demandé qu'un plan d'action pour les activités post-incidents soit l'élaboré et adopté par la CdP8. Le KENYA a proposé que le secrétariat établisse un GTCNL sur ce thème et présente un rapport à la CdP9.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que l'incident illustrait la nécessité d'une coopération plus étroite entre l'OMS et la Convention. L'Organisation maritime internationale (OMI) a présenté un rapport sur sa coopération avec les équipes de l'enquête, ajoutant qu'elle prendrait les mesures réglementaires requises en fonction des conclusions. GREENPEACE a souligné que la réglementation des cargaisons de déchets dangereux ne saurait être déconnectée des efforts visant à réduire la production de déchets dangereux dans les pays industrialisés. Le RESEAU INTERNATIONAL POUR L'ELIMINATION DES POP (RIEP) a souligné le besoin, pour les pays africains de prendre des mesures contre le commerce illicite des déchets. Le SENEGAL a suggéré d'impliquer les Centres régionaux et de coordination de la Convention de Bâle (CRCCB) au Nigeria et au Sénégal dans le traitement de cet incident. Le président de la CdP8, Kibwana, a annoncé la tenue de consultations informelles pour l'élaboration d'un document décrivant les mesures à prendre pour aider la Côte d'Ivoire et pour s'assurer de la prévention d'incidents similaires dans le futur.

GRANDE COMMISSION

MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS ADOPTEES PAR LA CDP7: Rapports concernant le groupe de contact et les consultations informelles: Démantèlement des navires:

Le modérateur Roy Watkinson (Royaume-Uni) a présenté un rapport sur les progrès accomplis dans la consultation informelle consacrée à la question du démantèlement des navires et a demandé un délai pour finaliser les discussions. Le délai a été accordé.

IPTP: Le président Barry Reville (Australie) a rapporté que le groupe informel sur l'IPTP, espère qu'un consensus va être atteint bientôt.

Groupe de contact sur le Budget: Le président de la GC, Maquieira, a fait état des progrès accomplis dans les discussions du groupe, notamment, l'approbation de l'option du budget biennal avec des amendements aux réductions du coût. Il a indiqué que le groupe continuera à se réunir en parallèle pour discuter de la mobilisation des ressources et du financement durable.

Questions techniques: Michael Ernst (Allemagne), président du Groupe de travail restreint interessions sur l'harmonisation des formulaires, a décrit les amendements textuels mineurs proposés par le Chili, la Colombie et la Jamaïque au projet de décision concernant l'harmonisation des formulaires (UNEP/CHW.8/CRP.2 et UNEP/CHW.8/5/Add.6/Rev.2). La GC a approuvé la décision et l'a transmise à la CdP8 pour adoption.

Au sujet des lignes directrices techniques relatives aux POP, Michael Ernst, président du Groupe de travail restreint interessions sur les lignes directrices techniques relatives aux POP, a signalé que le Groupe africain a proposé des amendements aux paragraphes opératifs du projet de décision (UNEP/CHW.8/5 et CRP.3) et que les délégués les ont acceptés.

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org>, a été rédigé par Karen Alvarenga, Ph.D., Asheline Appleton, Melanie Ashton, Robynne Boyd, Leonie Gordon et Nicole Schabus. Edition numérique: Diego Noguera. Version française: Mongi Gadhoom. Edition en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service Information de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: Le gouvernement des Etats-Unis (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales du département d'Etat américain), le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), le Royaume-Uni (à travers le département du développement international (DFID)), le ministère danois des affaires étrangères, le gouvernement allemand (à travers les ministères de l'environnement (BMU) et de la coopération pour le développement (BMZ)), le ministère néerlandais des affaires étrangères, la commission européenne (DG-ENV), et la direction générale de la protection de la nature, du ministère italien de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Un soutien général a été accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2006, par: le programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ), l'agence suisse de l'environnement, des forêts et des paysages (SAEFL), le gouvernement australien, le ministère fédéral autrichien de l'environnement, le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce, SWAN International, le ministère japonais de l'environnement (par le biais de l'Institut des stratégies environnementales globales - IGES) et le ministère japonais de l'économie, du commerce et de l'industrie (par le biais de l'Institut mondial de recherche sur le progrès industriel et social - GISPRI, qui fournit le ENB en japonais, à cette réunion). La version française est financée par le ministère français des affaires étrangères et l'IEPF/OIF. Le financement de la version espagnole du *Bulletin* a été fourni par le ministère espagnole de l'environnement. Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tous renseignements, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service d'Information de l'IIDD par courriel à: <kimo@iisd.org> ou par téléphone au: +1-646-536-7556 ou par voie postale au: 212 East 47th St. #21F, New York, NY 10017, USA. L'équipe du ENB couvrant la COP8 à la Convention de Bâle est joignable par e-mail à <karen@iisd.org>.

Au sujet des amendements aux listes des déchets et à l'état d'avancement de la Décision VII/21 (démantèlement des navires), le CANADA a soumis sa décision révisée, expliquant qu'elle contenait plusieurs amendements techniques et rédactionnels éclaircissant les processus et les visées de la décision (UNEP/CHW.8/CRP.9). La GC a approuvé.

Questions juridiques: Le secrétariat a introduit, et la GC a examiné, les projets de décisions concernant les questions juridiques (UNEP/CHW.8/6).

Au sujet du trafic illicite, le secrétariat a souligné que le projet de décision avait été élaboré avant l'incident survenu en Côte d'Ivoire et a indiqué qu'un rapport est attendu de la mission en cours en Côte d'Ivoire, d'ici la fin de la semaine. L'oratrice a suggéré que la GC peut souhaiter en reporter l'examen. Au sujet du manuel d'instruction à l'usage de la profession juridique, le JAPON a introduit de nouveaux paragraphes demandant, entre autres: aux parties, aux Etats non parties et aux observateurs, de fournir au secrétariat, d'ici le 31 mars 2007, des expériences et des cas concrets de pertinence pour le manuel d'instruction proposé. La COLOMBIE a proposé que le manuel englobe un schéma opérationnel concernant le trafic illicite et le président de la GC, Maquieira, a suggéré que le Japon, la Colombie et toutes autres parties intéressées entament des consultations informelles sur cette question.

Au sujet des législations nationales, le secrétariat a déclaré que la collection des législations nationales mise à disposition sur le site web de la Convention fournit une ressource précieuse aux parties élaborant leur législation. L'oratrice a mis en relief la demande faite aux parties de soumettre leur législation en matière de prescriptions pénales et de prévention du trafic illicite de déchets dangereux. La GC a approuvé la décision sans amendement.

La GC a également approuvé les décisions concernant les définitions nationales et l'Article 11 (Accords et dispositions) sans amendement.

Au sujet de la décision concernant le Protocole de Bâle sur la responsabilité et la réparation, le délégué des ETATS-UNIS a suggéré, et les délégués ont accepté, l'insertion d'un libellé invitant les parties "et d'autres" à soumettre leurs observations au secrétariat. Le président de la GC, Maquieira, a suggéré d'insérer la date du 31 mars 2007 comme date limite pour la soumission des observations, et le CANADA a suggéré, et les parties ont accepté, de supprimer le libellé appelant à l'élaboration d'une étude sur l'adéquation des limites financières établies dans le cadre du Protocole, précisant que le Protocole n'est pas encore entré en vigueur. Les délégués ont approuvé la décision avec ces amendements.

Au sujet des consultations régionales sur l'interprétation de l'Article 17(5) (Entrée en vigueur de l'Amendement relatif à l'interdiction), l'UE a réitéré l'intérêt qu'elle porte à l'entrée en vigueur de l'Amendement relatif à l'interdiction, a encouragé les délégués à élaborer une décision sur l'interprétation de l'Article 17(5), soulignant que l'UE a déjà mis en œuvre une législation portant sur ce sujet, et a espéré la voir mise en application à l'échelle internationale. BAN, appuyé par la NORVÈGE, l'EGYPTE, au nom du GROUPE ARABE, l'ETHIOPIE, la TANZANIE et la COREE, a souligné l'importance de l'interprétation de l'Article 17(5) comme signifiant les trois quarts des parties qui ont adopté l'amendement à la CdP3. Le CANADA et les ETATS-UNIS ont approuvé et ont insisté sur l'approche actuelle établie dans l'opinion juridique, qui demande que trois quarts des membres actuels de la Convention de Bâle doivent avoir ratifié l'Amendement pour que celle-ci puisse entrer en vigueur. L'Australie a déclaré qu'il n'est pas constructif de chercher à traiter cette question juridique au moyen d'une décision de la CdP lorsque l'opinion juridique l'a déjà éclaircie. L'ETHIOPIE a appelé à une décision de la CdP8 sur ce sujet ou à son examen approfondi à la CdP9. Le délégué des ETATS-UNIS a fait part de son opposition, de manière générale, à l'Amendement relatif à l'interdiction, pour des motifs juridiques et non juridiques et, notamment, le fait qu'il constituerait une barrière commerciale contraire aux régulations de l'OMC. L'INDE a proposé de déférer l'entrée en vigueur de l'Amendement relatif à l'interdiction, en attendant des éclaircissements juridiques concernant les produits recyclables et des produits à usage éphémère. Le JAPON a appelé à une interprétation prudente de l'Article 17(5).

Faisant état de l'absence d'un consensus sur le sujet, le président de la GC, Maquieira, a encouragé les parties à se consulter sur la possibilité d'une décision.

Comité sur le respect des dispositions: Le président du Comité sur le respect des dispositions, Roy Watkinson (Royaume-Uni) a introduit le document concernant ce thème (UNEP/CHW.8/12) et a présenté un rapport sur le travail accompli par le Comité au cours de la biennale écoulée. Le JAPON a demandé des éclaircissements sur le financement des activités du Comité et le secrétariat a répondu que, hormis les réunions du Comité, tout le programme de travail était financé par des contributions volontaires. Le NIGERIA a déploré que de telles activités cruciales soient tributaires de contributions volontaires. Le CANADA a appelé à des ressources budgétaires supplémentaires pour permettre au Comité de traiter les problèmes systémiques et autres qui risquent de se poser. La GC a approuvé la décision, sans amendement.

Plan stratégique pour la mise en œuvre de la Convention de Bâle d'ici 2010: Centres régionaux et de coordination de la Convention de Bâle: Le NIGERIA a introduit le projet de décision concernant les CRCCB (UNEP/CHW.8/CRP.5). Le délégué des ETATS-UNIS a proposé des modifications textuelles mineures. La FINLANDE a fait état de certaines réserves de fond qu'elle souhaite voir traitées. Le président de la GC, Maquieira, a déferé la discussion. Le Programme de coopération pour l'environnement de l'Asie du sud (SACEP) a introduit le projet de décision concernant les CRCCB pour l'Asie du sud (UNEP/CHW.8/CRP.1) au secrétariat du SACEP à Colombo, au Sri Lanka. La CHINE a demandé un délai pour la tenue de concertations sur cette décision.

GROUPE DE CONTACT

BUDGET: Les délégués ont poursuivi l'examen du projet de décision proposé par l'UE, concernant la mobilisation des ressources et le financement durable. Les délégués se sont mis d'accord sur une variété de paragraphes, mais parmi les points restés en suspens: demander au secrétariat et aux CRCCB de conduire des activités de formation avec des contributions volontaires; et encourager les donateurs à accroître de manière importante les contributions "volontaires affectées et non affectées" apportées au Fonds fiduciaire technique et de coopération de la Convention.

Les délégués ont examiné la proposition révisée du programme et budget biennaux, certains suggérant d'utiliser des indicateurs stratégiques pour aider les parties à établir des priorités pour les activités du secrétariat. Quelques délégués ont proposé, tandis que d'autres ont fait objection à, des échanges d'informations entre les secrétariats des Conventions ayant trait aux produits chimiques, en vue de favoriser l'harmonisation des formats des budgets. Les délégués ont également débattu de l'utilisation des bonnes pratiques au sein du système des Nations Unies pour améliorer la formulation des budgets.

CONSULTATIONS INFORMELLES

DEMANTELEMENT DES NAVIRES: Le modérateur Roy Watkinson a invité les délégués à examiner la proposition de l'UE (UNEP/CHW.8/CRP.2) concernant le démantèlement des navires. Certains participants ont fait objection à l'utilisation de la proposition de l'UE comme plate-forme de discussion et, après concertations, les délégués ont décidé de poursuivre le débat sur le démantèlement des navires sur la base du rapport établi par le secrétariat (UNEP/CHW.8/7). Les délibérations se sont concentrées sur le mandat de Bâle pour le traitement de la question du démantèlement des navires et sur l'instrument juridique contraignant de l'OMI concernant le recyclage des navires.

DANS LES ALLEES

Les délégués à la CdP8 ont passé la matinée à écouter et à répondre au plaidoyer de la Côte d'Ivoire pour une aide financière et technique urgente. Dans les allées, un délégué a posé la question de savoir si les expressions de solidarité et de sympathie manifestées par les parties allaient se concrétiser dans le soutien pratique et financier urgent nécessaire. Un autre délégué a suggéré que la réalité crue de cette tragédie peut donner lieu, à la CdP8, à une dynamique permettant de prendre des mesures concrètes pour renforcer les capacités et apporter une assistance technique et, peut-être même de persuader les pays, y compris la Côte d'Ivoire, de ratifier l'Amendement relatif à l'interdiction.

En attendant, les délégués chargés de faire avancer les questions financières ont travaillé dur pour trouver des solutions, dans le groupe de contact sur le budget, sur les questions de mobilisation des ressources et du financement durable, que de nombreux délégués estiment être le seul moyen de promouvoir l'assistance technique pour les pays en développement et les pays en transition économique.